

## « Contre les abus sexuels dans le sport » : Les dessous d'un sujet tabou

**Les abus sexuels ? On n'en parle pas : le sujet est tabou ! Et, aspect caractéristique des sujets tabous, on ne sait presque rien en ce qui les concerne. Ce qui est sûr, par contre, c'est que les abus sexuels – dans le sport également – font partie du quotidien. Ils ne sont certes pas tous aussi spectaculaires que certains de ceux qui sont dévoilés à l'opinion publique mais, pour celles et ceux qui en sont victimes, ils sont tous à l'origine d'une blessure intérieure durable.**

### Un sujet qui nous concerne toutes et tous !

Des études et l'expérience des Centres d'aide aux victimes prouvent que l'abus sexuel est chose courante. Toutefois, les enquêtes représentatives étant en l'occurrence délicates, très peu de données chiffrées existent sur le sujet. Bien que flou, le nombre qui les concerne est très élevé, cela ne fait aucun doute ! En extrapolant et par hypothèse, on parvient à des conclusions relativement fiables. Indépendamment de leur milieu social, de leur formation, de leur origine ethnique ou de leur appartenance religieuse, 40 % des femmes et 17 % des hommes se souviennent avoir vécu un épisode de ce type au moins.

Cela dit, un groupe de personnes est particulièrement visé : celui formé par les jeunes de 10 à 17 ans. C'est dans ce groupe qu'on trouve le plus grand nombre de victimes d'abus sexuels. Cela tient notamment au fait que les auteurs d'agressions de ce type sentent le besoin, pour parvenir plus sûrement à leurs fins, de nouer préalablement des relations de dépendance et de confiance avec leurs futures victimes. A l'extérieur de la famille, les liens de ce type prennent forme partout où des adultes sont en contact avec des enfants et des adolescents, donc aussi dans le cadre du club de sport.

### Pas d'agresseur type !

C'est au sein même de leur famille et dans le cercle de leurs amis intimes que les jeunes filles et les femmes sont le plus souvent victimes de harcèlement sexuel alors que, pour les adolescents et les hommes, le danger vient plutôt de personnes auxquelles ils sont confrontés en dehors du cadre familial. Ce peut être un entraîneur, une monitrice ou une personne quelconque chargée de l'assistance au sein du club. Il est beaucoup plus rare que l'on ait affaire au « grand méchant loup » sorti du bois à l'improviste. De fait, la triste réalité veut bel et bien que ce soit avant tout de l'environnement immédiat que vient le danger, ce dernier étant d'autant plus grand que les liens de parenté sont plus étroits entre la victime potentielle et son agresseur.

Par-delà ces considérations, rien ne permet de distinguer et de reconnaître les personnes susceptibles de se livrer à des agressions sexuelles : il n'y a pas d'agresseur type, peu importe le sexe. Cela dit, le harcèlement est majoritairement le fait des hommes, le nombre des femmes exerçant de telles pratiques se situant entre 10 et 25 %.

## Quand est-on autorisé à parler d'agression sexuelle ?

La notion d'« agression sexuelle » doit être prise dans son acception la plus large. Elle désigne, en l'occurrence, tout comportement susceptible d'exercer une excitation sexuelle chez une personne non consentante. Il convient toutefois de restreindre le sens de cette définition dès qu'elle implique des enfants ou des adolescent(e)s de moins de 16 ans. Dans ce cas, le caractère spontané et consentant, qui peut caractériser les relations entre deux adultes, n'existe plus. L'éventail des cas qui peuvent être considérés comme faisant partie du harcèlement sexuel est donc très large, allant des formules graveleuses à l'agression pure et brutale.

## L'abus sexuel dans le sport

Dans la pratique du sport, on se touche souvent. Le sport est source d'émotions. Le sport permet les débordements occasionnels ; la lutte y est impitoyable et elle incite souvent les forts en gueule à libérer leur trop-plein. Par ailleurs, les entraîneurs y sont considérés comme des exemples, que l'on admire et que l'on sublime très vite. Autant d'aspects qui simplifient la tâche des agresseurs potentiels.

Cela étant, le harcèlement sexuel peut, en milieu sportif aussi, prendre des formes aussi diverses que pernicieuses :

... là, un concierge observe à l'improviste les sportives sous la douche ;  
... ici, un moniteur saisit sans nécessité un jeune entre les jambes en l'aidant à faire un exercice ;  
... enfin, un président de club profite d'un événement pour épicer son discours d'allusions sexuelles en tout genre...

Les récits des victimes qui acceptent de parler permettent de cerner, dans les milieux du sport, trois types de situations susceptibles de générer le harcèlement sexuel :

- La présence d'entraîneurs masculins à tendance pédophile. Ces derniers tissent des liens de confiance avec certains jeunes, qu'ils persuadent de pouvoir aider plus efficacement encore en marge du sport. Parfois, pour ce faire, ils demandent même le consentement des parents. Lorsqu'ils ont gagné la confiance de leurs futures victimes, ils passent progressivement à l'acte. Leur comportement étant facilement repérable, ils changent souvent de club.
- L'engagement de jeunes entraîneurs, peu conscients encore de leurs responsabilités et du rôle réel qu'ils ont à jouer. Ils ne savent pas comment réagir face à l'attrait physique d'un certain nombre de jeunes qu'ils ont en face d'eux. Ils pensent même, parfois, que l'exaltation dont font preuve certaines jeunes filles est une invitation à plus d'intimité. A ce niveau, garçons et filles peuvent être concernés.
- Le sport de haut niveau – celui des spécialités individuelles plus particulièrement – donne parfois lieu à des rapports de force extrêmement tendus. Ils n'est pas rares qu'ils aboutissent à des formes de harcèlement sexuel exercées par les dominants sur les dominés.

## La prévention ? Une chance à ne pas manquer !

Les abus sexuels ne sont pas plus nombreux en milieu sportif qu'ailleurs, mais ils n'en sont pas exclus. Certes, il faut des dispositions légales pour lutter à leur rencontre. Mais, somme toute, ce sont les mesures préventives qui sont les plus efficaces, sachant toutefois que ces dernières ne fonctionnent bien que si elles sont appliquées progressivement et de façon durable. C'est la raison pour laquelle les milieux du sport suisse ont décidé de prendre leurs responsabilités en la matière par le biais d'une campagne préventive à long terme. Son objectif premier est d'engager fédérations et sociétés sportives à prendre le taureau par les cornes et à se montrer intransigeantes face au harcèlement sexuel sous toutes ses formes.

### **Le sujet ne doit plus être tabou !**

« Le problème des abus sexuels doit absolument être abordé franchement et publiquement », insiste Claudio Prozano, responsable de la prévention au sein du FC Black Stars, avant de poursuivre : « Traité dans les limites restreintes du club, il a tendance à faire croire que chaque initiative de prévention est indice d'un cas grave. » Il faut donc démystifier le sujet au plus tôt, l'aborder de face et venir à bout des zones d'ombre qu'il recèle. Il faut absolument éviter que des situations surgissent où un entraîneur, par crainte de la suspicion, hésite à assumer la responsabilité d'une équipe féminine !

Il est important de parler ouvertement du sujet, comme a choisi de le faire le FC Black Stars par exemple. Grâce à la présence d'une personnalité neutre, responsable de la prévention en l'occurrence, les joueurs se sentent plus libres pour dire ce qu'ils en pensent. Ce club, qui compte 200 juniors et 100 autres footballeurs, demande à ses entraîneurs de s'engager à respecter un code de comportement clairement établi. Ce dernier précise, par exemple, qu'un entraîneur ne doit pas prendre sa douche avec ses protégés et qu'il doit être accompagné au minimum d'une autre personne lors des camps d'entraînement.

D'autres clubs sont en train de préparer des programmes de prévention. La campagne lancée par Swiss Olympic et par l'Office fédéral du sport devrait permettre de multiplier les initiatives de ce type.

### **Pas de recettes miracles !**

Il n'y a pas de recettes miracles en matière de prévention. C'est plus vrai encore lorsque le sujet à combattre est tabou ! D'ailleurs, ce qui est valable dans un cas ne l'est pas nécessairement dans un autre. Il y a de multiples façons d'aborder le problème et de le traiter. Toutefois, la mise en réseau des différents points d'attaque et des procédés prévus peut permettre d'augmenter considérablement l'efficacité de l'action préventive.

Les données utilisées proviennent des sources suivantes : 1) Niederberger, Josef Martin : « Sexueller Missbrauch von Mädchen in der Schweiz » - Densité, stratégie des agresseurs, suites ; Editions Soziotek, 1998. Niederberger fonde ses données sur des interviews téléphoniques faites auprès de 1000 femmes. 2) Haas, Henriette : « Agressions et victimisations » - Enquête sur les délinquants violents et sexuels non détectés ; Sauerländer, 2001. Cette étude résulte d'une enquête écrite effectuée à l'aide d'un questionnaire auprès de 20'000 recrues de sexe masculin. 3) Rapport annuel 2003 de CASTAGNA, Centre de consultation pour victimes d'agressions sexuelles, hôpital pour enfants, Zurich. 4) Umita Zurich, Centre de prévention du harcèlement sexuel dont sont victimes jeunes filles et jeunes garçons.